

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	49

CONVOCACTION

Datée	Du 12/04/24
Affichée	le 12/04/24

OBJET

Accords-cadres de travaux à marchés subséquents pour les espaces publics du quartier de la Madeleine à L'Aigle : attribution des lots 1,3 et 4 et déclaration sans suite du lot 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 18 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi dix-huit avril à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 12 avril 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur André LAMONTAGNE a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TREPRIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Dominique JOUAUX, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Jean SELLIER
Maïté GRANDLERE a donné pouvoir à François BRIZARD
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Marie-José MARTIN
Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPRIER
Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON

Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE
Delphine PRIEUR représenté par Dominique JOUAUX
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE
François CARBONELL représenté par Jean-Luc NOUAIL

Absents excusés : Pascal SUARD, Nadège TROUILLET, Serge DELAVALLÉE,
Philippe RONDEL

Absents : Serge GODARD, François HUREL,

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240418-2024-04-18-119-DE
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024

Le Président rappelle aux membres du conseil que, lors de la séance du 5/10/2023, le Président a été autorisé à signer avec la Ville de L'Aigle une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des espaces publics du quartier de la Madeleine.

Lors de cette même séance, il a été créé un groupement de commandes pour passer conjointement par lots séparés des accords-cadres mono-attributaires de travaux à marchés subséquents et ce, afin de garantir la cohérence urbaine, paysagère et technique du projet de renouvellement urbain du quartier de la Madeleine et d'en optimiser le coût.

C'est la CdC qui est maître d'ouvrage pour les aménagements des espaces publics et ce sont les bailleurs sociaux, Orne Habitat et Logissia, qui sont maîtres d'ouvrage pour les travaux de résidentialisation des immeubles.

C'est dans ce cadre qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 23 janvier 2024 pour une remise des offres fixée au 8 mars à 14 heures.

L'objet de la présente délibération est d'attribuer les accords-cadres, divisés en lot, qui concernent à la fois la CDC, la Ville de L'Aigle et les bailleurs sociaux. Chacun de ces accords-cadres comporte un montant maximum permettant dans le futur d'engager des travaux complémentaires s'il en était besoin.

Une fois les accords-cadres notifiés, il conviendra de notifier les marchés subséquents listés ci-dessous, qui correspondront aux travaux prévus dans le quartier de la Madeleine et dont les montants s'inscriront dans l'enveloppe de travaux approuvés lors du conseil communautaire du 09 février 2023.

Caractéristiques du marché :

Type de marché : Accord-cadre mono-attributaire de travaux à marchés subséquents :

Les travaux sont répartis en 4 lots faisant chacun l'objet d'un accord-cadre distinct :

- **Lot 1** : voirie et réseaux divers
- **Lot 2** : assainissement
- **Lot 3** : maçonnerie paysagère et mobilier
- **Lot 4** : espaces verts

A titre indicatif, pour chaque lot séparé, chaque maître d'ouvrage, membre sus désigné du groupement de commandes, envisage la conclusion du ou des marchés subséquents suivants :

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240418-2024-04-18-119-DE
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024

Type de procédure : procédure formalisée – Appel d'Offres Ouvert

Mandataire : la SHEMA au nom et pour le compte de la CdC des Pays de L'Aigle, coordonnateur du groupement de commandes

Maître d'œuvre : groupement DIAGRAM/VIAMAP/Entre ciel et Terres

Durée du marché : Pour chaque lot séparé, l'accord-cadre sera conclu pour une durée de validité de 4 ans à compter de sa notification.

Montant de l'Accord- Cadre pour chaque lot séparé :

- **Lot 1 :** Le montant maximal de l'accord-cadre fixé dans l'article 6 de la convention s'élève à 2 350 000, 00 € HT, dont 2 000 000 € HT pour la part de la CdC des Pays de L'Aigle.
- **Lot 2 :** Le montant maximal de l'accord-cadre fixé dans l'article 6 de la convention s'élève à 2 250 000 € HT, dont 2 000 000 € HT pour la part de la CdC des Pays de L'Aigle.
- **Lot 3 :** Le montant maximal de l'accord-cadre fixé dans l'article 6 de la convention s'élève à 3 700 000 € HT, dont 3 000 000 € HT pour la part de la CdC des Pays de L'Aigle.
- **Lot 4 :** Le montant maximal de l'accord-cadre fixé dans l'article 6 de la convention s'élève à 1 400 000 € HT, dont 1 000 000 € HT pour la part de la CdC des Pays de L'Aigle.

Remise des offres et critères de jugement :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés et énoncés ci-dessous :

- **Critère Prix des prestations pondéré à 40 sur 100 points**
- **Critère Valeur technique pondéré à 60 sur 100 points** qui se décompose comme suit :
 - critère développement durable (15%),
 - moyens humains (25%),
 - qualité méthodologique (20%).

Les offres, remises dans les délais, l'ont été pour tous les lots :

Lot 1 : 4 offres

Lot 2 : 3 offres

Lot 3 : 2 offres

Lot 4 : 3 offres

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240418-2024-04-18-119-DE
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024

Le Président présente le rapport d'analyse des offres.

Sur la base de cette analyse, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 9 avril a décidé d'attribuer l'Accord-Cadre à :

- **Lot n°1 « Voiries – Réseaux »** : Accord cadre mono-attributaire de travaux.
- **Lot n°3 « Maçonneries paysagères et mobilier »** : Accord cadre mono-attributaire de travaux.
- **Lot n°4 « Espaces verts »** : Accord cadre mono-attributaire de travaux.

La Commission d'Appel d'Offres a décidé de déclarer sans suite le lot 2 (Assainissement) pour motif d'intérêt général, nécessitant une redéfinition des besoins, par :

- Une baisse importante (20%) du montant maximal de l'accord cadre.
- Une suppression des qualifications exigées « canaliseurs de France » afin d'élargir la mise en concurrence et de faciliter les éventuelles cotraitances et sous-traitances.

Les offres reçues pour l'accord-cadre excèdent de plus de 40 % les crédits alloués à ce stade aux marchés subséquents envisagés.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2124-1 à L2124-4 et R2124-1 à R2124-6,
- Vu la délibération n° 2021-04-15-106 du 15 avril 2021 portant attribution à la SHEMA du marché relatif au choix du mandataire pour le programme de renouvellement urbain du quartier de la madeleine à L'Aigle,
- Vu la délibération n°2023-02-09-21 du 9 février 2023 approuvant la modification n°1 au marché de mandat pour le programme de renouvellement urbain du quartier de la madeleine à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2023-02-09-020 du 9 février 2023 approuvant le bilan d'opération de l'aménagement des espaces publics,
- Vu la délibération n°2023-10-05-175 autorisant le Président à signer avec la Ville de L'Aigle une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement des espaces publics du quartier de la madeleine.

Reçu de réception en préfecture
061-200068468-20240418-2024-04-18-119-DE
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024

- Vu la délibération n° 2023-10-05-178 constituant un groupement de commandes pour la passation de marchés relatifs à l'aménagement des espaces publics et résidentiels du quartier de la madeleine
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,
- Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 9 avril 2024,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

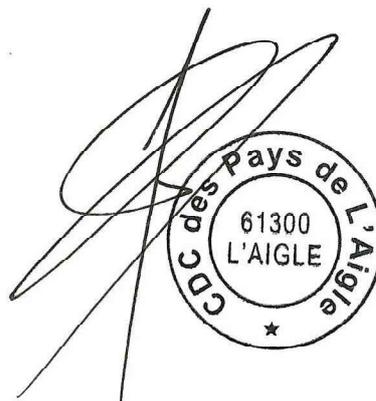
- **ATTRIBUE** les accords-cadres mono-attributaires de travaux à marchés subséquents et ainsi **DE RETENIR** les offres des entreprises suivantes :
 - L'accord-cadre n° 1 « Voiries et Réseaux » à l'entreprise **GUERIN TP.**
 - L'accord-cadre n° 3 « Maçonnerie paysagère et mobiliers » à l'entreprise **VALLOIS.**
 - L'accord-cadre n° 4 « Espaces verts » à l'entreprise **VALLOIS.**
- **AUTORISE** le Président à signer les accords-cadres au nom de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et des autres membres du Groupement
- **DECLARE** sans suite le lot 2 « Assainissement » pour un motif d'intérêt général, nécessitant une redéfinition des besoins.
- **RELANCE** le lot 2 « Assainissement » en procédure formalisée, dans le cadre d'un Appel d'Offres Ouvert.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 19 AVR. 2024
Publié en ligne le 19 AVR. 2024
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240418-2024-04-18-119-DE
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024